

De part et d'autre de la Méditerranée, la forêt

Laurent Auclair *

Les relations entre l'homme et la forêt témoignent, à travers l'histoire des sociétés, de la diversité des usages, des représentations et des modes d'appropriation des espaces boisés. Dans le cadre de ce travail, nous proposons de comparer, dans une perspective dynamique – à l'échelle du *xx^e* siècle –, les situations forestières sur les rives nord et sud de la Méditerranée. Celles-ci apparaissent aujourd'hui, à bien des égards, opposées, soulignant un important déséquilibre économique et démographique dans des régions proches géographiquement. À la régression des forêts dans les pays du Maghreb correspond en effet la progression des espaces boisés sur la rive européenne. Les pays du Maghreb s'enlisent dans le vieil antagonisme qui oppose le paysan au forestier, alors que l'Europe, à la recherche d'une gestion plus efficiente, est conduite localement à inventer de nouvelles structures collectives pour gérer la forêt méditerranéenne.

Mais la genèse de ces situations révèle des analogies frappantes. Avec un déphasage de plus d'un siècle, on retrouve au Maghreb la même dualité des paysages forestiers qui caractérisait la Provence du *xix^e* siècle, le même antagonisme entre le paysan et le gestionnaire du bien public. Et si l'on assiste en Europe, ponctuellement, à la fin du dirigisme de « l'État forestier » et à l'émergence d'une gestion concertée de la forêt, des stratégies similaires apparaissent au Maghreb, au moins dans le discours des responsables de l'administration forestière [Ben M'Hamed, 1990]. Dans le contexte d'ajustements structurels et de désengagement de l'État, un mot d'ordre est en effet apparu depuis une décennie : la participation des populations. Le rôle de l'État dans l'appropriation et la gestion des forêts, celui des acteurs locaux et de la société civile se posent donc avec acuité sur les deux rives de la Méditerranée.

Nous décrivons dans un premier temps les principales caractéristiques des forêts et les enjeux actuels sur l'espace forestier, de part et d'autre de la Méditerranée, puis nous comparerons l'évolution des modalités d'appropriation et de gestion forestière en Europe et au Maghreb. À l'issue de cette démarche apparaît l'inadaptation des formes juridiques et institutionnelles actuelles, notamment au Maghreb. Au-delà du contraste apparent des situations forestières, n'existe-t-il pas, au nord comme au sud de la Méditerranée, la même remise en question d'un

* Agroéconomiste IRD (ex-Orstom), Tunis.

mode d'intervention dirigiste de l'État hérité du XIX^e siècle? N'est-on pas amené, dans les contextes sociaux et politiques spécifiques de l'Europe et du Maghreb, à concevoir de nouveaux régimes de propriété pour la forêt?

La rive européenne

Contrairement à une idée assez répandue, la forêt progresse régulièrement dans les régions méditerranéennes d'Europe. Le Sud-Est de la France, par exemple, a vu augmenter sa superficie forestière de près de 50 % depuis le début du siècle, en relation avec la régression des activités agricoles et pastorales, leur concentration sur les zones les plus productives. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'agriculture occupait 128 000 actifs en 1962, 70 000 en 1986, et l'on estime à plus de deux millions le nombre d'hectares qui ont perdu leur vocation agricole depuis le début du siècle. Les récents inventaires forestiers confirment la forte progression des forêts méditerranéennes¹, le taux de boisement du Midi figurant aujourd'hui parmi les plus importants en France².

Cette phase d'expansion forestière s'observe, à des rythmes divers, sur l'ensemble des pays de la rive européenne. Elle s'accompagne globalement d'une remontée biologique et de la transformation progressive de la structure et de la physionomie des peuplements forestiers. L'abandon des cultures et la diminution du cheptel favorisent le développement des conifères, tels le pin d'Alep et le pin

Figure 1 – Nombre de feux et surfaces détruites (en hectares) par période pour cinq pays de l'Europe méditerranéenne (moyennes par an)

Périodes	Espagne	France	Italie	Grèce	Portugal
1970-1975					
Nombre de feux	3 175	3 559	4 924		
Surface incendiée	100 400	39 000	66 000		
1975-1980					
Nombre de feux	5 612	5 550	4 074	1 620	
Surface incendiée	231 600	43 800	88 200	27 900	
1980-1985					
Nombre de feux	8 314	3 651	11 854	1 184	
Surface incendiée	245 700	40 600	163 800	50 000	55 100
1985-1990					
Nombre de feux	12 078	3 875	10 167	1 370	
Surface incendiée	282 500	39 100	126 200	63 100	92 000

Source : Plan bleu pour la Méditerranée et Commission des communautés européennes.

1 Entre 1984 et 1994, on constate un gain de 260 000 hectares correspondant à une augmentation de 11 %, pour une moyenne nationale de 3 % [Hamza, Pignard, 1997].

2 35 % pour une moyenne nationale de 26 %.

sylvestre, qui colonisent les friches et les anciens parcours. Leur rapidité de croissance et la perte de l'usage des essences feuillues en font de plus un matériel privilégié pour les actions de reboisement. Sur l'ensemble de la région méditerranéenne française, le chêne vert occupait 63 % de la surface forestière au début du siècle, 27 % à la fin des années soixante-dix; dans le même temps, le pin d'Alep a progressé de 7 à 29 %. À l'échelle du XX^e siècle, la forêt méditerranéenne apparaît en pleine recomposition floristique. Elle s'enrésine et s'encombre d'un abondant sous-bois arbustif.

Les incendies représentent aujourd'hui une des perturbations majeures des écosystèmes forestiers méditerranéens de la rive européenne [Hétier, 1993]. En France, Espagne et Italie, les superficies détruites par le feu sont passées d'environ 200 000 hectares (1970-1975) à près de 450 000 hectares (1985-1990) (*fig. 1*). En France, dans le même temps, la superficie incendiée est à peu près stable en dépit des moyens croissants engagés pour prévenir et combattre le feu : 40 000 hectares par an en moyenne, dont plus des trois quarts en région méditerranéenne où la proximité du littoral détermine une « zone rouge » caractérisée par une fréquentation estivale intense et une forte pression immobilière. Dans les autres pays méditerranéens (Espagne, Portugal, Italie, Grèce...), l'accroissement des surfaces incendiées est considérable au cours des dernières décennies, révélant une certaine corrélation avec un processus de déprise agricole plus tardif.

En région méditerranéenne, l'exploitation du bois présente de nombreux handicaps. Comparée au reste de la France, la productivité forestière est limitée par les conditions du milieu et le prix de vente du bois largement inférieur à la moyenne nationale³. Ainsi, le revenu brut d'un hectare boisé ne représente, en région provençale, que 13 % de la moyenne française. L'exploitation forestière apparaît en conséquence tout à fait marginale dans la vie économique régionale. Les infrastructures de transformation sont peu développées. Il n'existe qu'un seul emploi permanent (exploitation forestière et transformations) pour plus de 1 000 hectares de forêt provençale⁴. Cette situation a pour conséquence la marginalisation du bûcheron (travail souvent peu qualifié et non déclaré) et la sous-exploitation des boisements⁵, alors que de nouvelles valeurs viennent investir la forêt méditerranéenne : cadre naturel apprécié pour un bâti résidentiel, lieu de loisirs et de détente pour un nombre croissant de citoyens...

La rive du Maghreb

Sur la rive sud de la Méditerranée, de l'Afrique du Nord au Moyen-Orient, la forêt dite « naturelle » connaît une importante phase régressive. Depuis l'époque

3 Le prix de vente du mètre cube de bois (en région Provence-Alpes-Côte d'Azur) est inférieur de 40 % à la moyenne nationale.

4 D'après les statistiques de la Direction régionale de l'agriculture et des forêts pour 1990 (région PACA), y compris les formations subforestières (maquis, garrigues...).

5 Dans la forêt méditerranéenne française, 1,1 million de mètres cubes de bois sont récoltés chaque année, représentant seulement 30 % de l'accroissement courant et moins de 5 % de la récolte nationale [cité par Hétier, 1993].

romaine, on estime que le Maghreb a perdu plus de la moitié de ses forêts. Au fil des siècles et des fluctuations démographiques, la hache du défricheur et la dent des troupeaux ont porté atteinte au couvert boisé ; mais la déforestation tend à s'accélérer brutalement à partir du début du ^{xx} siècle. En Tunisie par exemple, en se basant sur les chiffres de l'administration forestière, on constate la réduction de près de 50 % de la superficie forestière spontanée depuis 1900 (sans comptabiliser les plantations forestières). Au rythme actuel de déboisement, les experts prévoient la disparition totale des forêts du Rif et du Haut-Atlas, au Maroc, à l'horizon 2020. On parle pour ce pays d'un déboisement correspondant à la disparition annuelle de 1 à 3 % de la superficie forestière.

Tout au long du ^{xx} siècle, l'espace forestier maghrébin, à l'instar de l'évolution constatée dans de nombreux pays du Sud, est soumis à une forte pression. Réservoir foncier, il est attaqué de toute part, défriché et mis en culture ; d'abord pour les besoins de l'agriculture coloniale, ensuite par les communautés rurales en rapide expansion démographique. Ainsi en Tunisie, la superficie cultivable a été multipliée par 4 entre 1920 et 1980, au détriment des forêts et des steppes. Outre les défrichements agricoles, qui ont tendance à diminuer d'intensité au cours des dernières décennies, les forêts sont soumises à une forte pression pour le pâturage et la coupe de bois. Dans le contexte de déficits nationaux croissants en matière de bois et produits dérivés, les prélèvements de bois de feu sont identifiés, en particulier au Maroc, comme une des principales causes de dégradation forestière. Les incendies de forêt, par contre, sont loin d'atteindre les niveaux observés sur la rive européenne : quelques milliers d'hectares détruits annuellement en Tunisie et au Maroc ; une superficie plus importante en Algérie qui connaît, notamment dans le Tell oriental, le phénomène de déprise agricole (220 000 hectares détruits en 1983, niveau record...).

La désertification menace les pays de la rive sud de la Méditerranée. Elle s'accompagne de la régression de la végétation naturelle et de la biodiversité ; de la dégradation des sols en proie à différentes formes d'érosion ; de la perturbation des régimes hydrologiques. L'érosion pluviale, très active en montagne, est à l'origine de l'envasement rapide des retenues de barrage, compromettant les politiques les plus volontaires en matière d'aménagement hydroagricole⁶. L'érosion éolienne affecte principalement les régions présahariennes.

Révéléateur des dynamiques agraires et forestières contradictoires, le rapport de la superficie cultivée par travailleur actif évolue en sens inverse, de part et d'autre de la Méditerranée. Invasion des friches au nord, accentuation de la défriche au sud. Mais au-delà de ce constat d'ensemble, qu'il convient d'ailleurs de nuancer un peu pour la période récente, il est intéressant de cerner de plus près l'évolution des modalités d'appropriation et de gestion de l'espace forestier.

6 Au Maroc, on évalue entre 50 et 60 millions de mètres cubes la capacité perdue chaque année par les retenues de barrage.

L'Europe, à la recherche d'une gestion forestière patrimoniale

Schématiquement, trois grandes étapes peuvent être repérées dans l'histoire des forêts méditerranéennes d'Europe [d'après Renaudo, 1990].

Jusqu'à la moitié du XIX^e ou au début du XX^e siècle, la forêt était caractérisée par l'impact important des communautés paysannes, grevée par de multiples droits d'usages (bois de feu, parcours...), menacée par la poussée démographique des campagnes⁷. Cette longue période nous lègue l'image d'une forêt méditerranéenne en grande partie villageoise et communale, dégradée et fragile, alors que l'appropriation privée et étatique des boisements apparaît à bien des égards progressiste. Cette situation révèle les logiques antagonistes qui ont longtemps opposé le paysan, soucieux de préserver ses droits d'usage sur le territoire boisé, au garde forestier, privé ou public. En France méditerranéenne, les révoltes paysannes contre l'application du Code forestier de 1827 (soumission des forêts communales à la gestion de l'État) émaillent la première moitié du siècle dernier.

De la fin du XIX^e à la moitié du XX^e siècle, l'avènement de la société industrielle et la rupture de l'ancien ordre agraire s'accompagnent d'un exode rural massif et de la perte des usages forestiers traditionnels, conduisant à l'abandon de la forêt méditerranéenne. Le propriétaire privé et surtout l'État ont désormais le champ libre pour déployer leur action. « Ce dernier s'affirme, par son administration forestière, comme le conservateur d'un espace naturel dégradé et menacé, le garant d'une sylviculture rationnelle et productive » [Renaudo, 1990]. L'État gère actuellement 20 à 50 % du territoire forestier méditerranéen (France, Espagne, Italie).

À partir de la moitié du XX^e siècle, s'amorce une mutation dans les modalités d'usage et de perception de l'espace forestier méditerranéen, avec notamment au moins localement, un certain « retour à la forêt », le développement touristique et l'affirmation de la notion de forêt-loisir, la diversification des usagers de la forêt. La menace du feu vient sensibiliser un nombre croissant de citoyens à la valeur d'un patrimoine perçu comme fragile : « Chaque été, les incendies détruisent notre forêt méditerranéenne qui diminue comme peau de chagrin, laissant dans le cœur des Français un sentiment de deuil et de gâchis à l'odeur âcre et au parfum de scandale » (*La Tribune*, août 1990). Nous l'avons souligné, la forêt méditerranéenne ne régresse pas en surface, au contraire ; mais combien révélatrice est l'apparition, dans un quotidien de la Loire, d'un possessif devant forêt méditerranéenne. Comme Venise, dont F. Braudel déclare qu'elle ne s'appartient plus – « elle est le bien de tous, notre bien, notre rêve, notre refuge de silence » –, la forêt méditerranéenne, chargée d'imaginaire, échappe de plus en plus à ses usagers et à ses forestiers traditionnels pour devenir un patrimoine commun. L'engagement de l'État⁸, directement et par l'intermédiaire des pouvoirs qu'il délègue, et plus récemment celui de la Communauté européenne s'accroissent fortement au cours des dernières décennies. « La protection de la forêt méditerranéenne est devenue l'affaire souvent exclusive des pouvoirs publics » [Seigue, 1988].

7 En France méditerranéenne, la poussée démographique culmine au milieu du XIX^e siècle.

8 La France dépense annuellement plus d'un milliard de francs pour protéger la forêt méditerranéenne.

Ce rapide balayage historique permet de mieux situer l'évolution forestière en cours. La menace du feu s'avère à bien des égards révélatrice. Sans dénigrer les progrès incontestables en matière de lutte contre l'incendie, mais n'en déplaît à certains responsables qui, pour masquer leur impuissance, n'hésitent pas à user d'évidences comme « les feux de forêt ont existé de tout temps », il faut affirmer que la sensibilité à l'incendie s'est accrue grandement à partir de la rupture historique de l'ordre agraire méditerranéen. Il est tentant de faire entrer les incendies de forêt dans la nébuleuse des phénomènes de société, dans la mesure où les causes profondes sont à rechercher dans une évolution sociale et économique prise dans sa globalité : exode rural et déprise agricole, éclatement des tissus économiques régionaux, développement rapide de l'industrie du tourisme, ruptures dans les modalités de gestion et de perception de l'espace forestier. Avec la diversification des acteurs et des filières, a disparu souvent la cohérence du tissu rural dont la trame s'est dissoute dans la divergence des intérêts individuels et sectoriels. La forêt, l'espace rural en général deviennent le théâtre d'enjeux divers, parfois de conflits multiformes. Nous sommes passés en moins d'un siècle d'un ordre agraire et villageois caractérisé par un système que l'on pouvait qualifier « d'autarcique-unitaire, avec des règles de gestion ressenties par tous de manière implicite, à un système ouvert-parcellisé, où chaque fonction tend à être prise en charge par des filières spécialisées et indépendantes » [de Montgolfier, Natali, 1988]. Face à la défection du propriétaire privé et des collectivités territoriales en matière de gestion forestière, les pouvoirs publics ont dû s'engager toujours davantage.

Mais si l'aménageur, le forestier et le pompier occupent plus que jamais la forêt, l'heure n'est plus à l'enthousiasme qu'affichait au début du siècle le garde général des Eaux et Forêts de Nice : « Ce qu'il y a de certain, c'est que [la forêt] ne sera plus ravagée comme autrefois sur de vastes surfaces... parce que celle-ci appartient à l'État. » En effet, le relatif échec des politiques de prévention contre l'incendie, l'impact émotionnel du feu et la montée des préoccupations écologiques conduisent à l'émergence de nouvelles stratégies. Celles-ci sont basées sur l'aménagement global et la gestion concertée de l'espace rural. La restructuration, autour de la forêt, d'un tissu économique et social cohérent devient le fer de lance d'une ambitieuse stratégie de prévention contre l'incendie, dans un contexte de crise permanente du secteur agricole dans l'arrière-pays méditerranéen. Il s'agit de créer un paysage rural diversifié et moins sensible au feu, en redonnant une place importante à l'agriculture et à l'élevage⁹, en organisant les complémentarités et l'articulation des différentes activités dans l'espace; bref, en recréant un paysage agraire vivant. C'est le retour souhaité de la chèvre en forêt (le Code forestier l'avait prosaïté). C'est aussi l'attente d'une nouvelle génération de ruraux, ces néoruraux du troisième millénaire, pour lesquels les chercheurs imaginent et testent des systèmes d'exploitation intégrés et viables sur le plan économique [Delabrazze *et alii*, 1991]. Bouté hors de la forêt par le forestier, impitoyablement marginalisé par l'essor de l'économie de marché, le paysan de l'arrière-pays méditerranéen, dans un

9 Par l'installation de coupures agricoles et l'entretien des strates herbacées et arbustives par le bétail.

retour de balancier séculaire, voit désormais reconnaître son action nécessaire sur un paysage forestier qui a conservé son empreinte. L'aménageur compte désormais sur son avatar pour contribuer à préserver et cogérer un espace qu'il a bien du mal à assumer seul.

Au Maghreb, l'antagonisme persistant du forestier et du paysan

La période précoloniale était caractérisée au Maghreb, dans une large mesure, par l'appropriation communautaire des forêts. Du XVI^e au XIX^e siècle, le grand mouvement de population qui a porté vers le nord les tribus arabes et berbères fut rythmé au Maroc par la conquête successive des espaces boisés du Moyen-Atlas, du Plateau central, de la Meseta côtière... L'ordre tribal était marqué par la création de grands finages où la forêt était un des supports de l'organisation agraire. Avec l'épisode colonial, le Code forestier français franchit la Méditerranée et modifie radicalement la carte foncière et l'exploitation forestière. L'État devient propriétaire et gestionnaire de la quasi-totalité des boisements. Des droits d'usage sont concédés aux populations riveraines. La *domanialisation* a pour objectif d'assurer la protection des forêts et d'en améliorer la gestion et la rentabilité. Depuis l'indépendance, le modèle politique dominant fait référence à un État central fort, « étendant sa grille de pouvoir à travers un maillage territorial dense, réduisant les velléités d'autonomie de la périphérie » [Bouderbala, 1985]. Le fonctionnement de l'administration forestière s'intègre à ce dispositif et consacre le monopole étatique sur la forêt. Le domaine forestier de l'État couvre actuellement plus de 20 millions d'hectares dans les trois pays du Maghreb.

L'exode rural massif, tel qu'on a pu l'observer en Europe au début du siècle, n'est pas (encore ?) perceptible dans les campagnes du Maghreb. Bien que traversé par les courants d'une émigration active entraînant la circulation des biens et des personnes, le milieu rural fait preuve localement de dynamisme [Abaab *et alii*, 1995]. La transformation des conditions techniques et sociales de la production agricole et de l'élevage y est nettement perceptible, malgré de fortes disparités sociales et régionales. On assiste à l'achèvement du processus de sédentarisation des nomades, à l'intensification des systèmes de production¹⁰ en relation avec l'intégration croissante du secteur agricole à l'économie marchande. Conséquence de cette évolution, le centre de gravité économique de nombreuses exploitations a tendance à se déplacer en dehors de l'espace forestier : diminution de la mobilité des troupeaux, recours accru aux aliments concentrés pour l'alimentation animale, consommation croissante de gaz butane limitant l'usage des combustibles traditionnels... Mais la forêt n'est pas pour autant un espace en déshérence, au contraire. Le Maghreb abrite aujourd'hui la population rurale la plus nombreuse de son histoire¹¹, et la *modernisation* du secteur agricole, cheval de bataille des poli-

10 Avec notamment le recours accru à l'irrigation. En Tunisie par exemple, les superficies irriguées ont quadruplé depuis 1970.

11 Bien que la part relative de la population rurale diminue régulièrement : entre 39 et 45 % de la population totale des pays du Maghreb.

tiques depuis l'indépendance, ne parvient guère à toucher la paysannerie minifundiaire [Aït Amara, 1990¹²]. C'est au sein de l'espace sylvopastoral que cette population rurale nombreuse, la plus défavorisée, doit continuer de trouver un support matériel indispensable.

La tutelle de l'État sur les forêts a permis la mise en œuvre d'une politique volontaire en matière de reboisement, de lutte anti-érosive et d'aménagement forestier ou pastoral dont les conséquences écologiques et sociales sont loin d'être négligeables. Elle a conduit aussi, en l'absence de moyens suffisants pour imposer le Code forestier, en privant les communautés rurales de leurs droits collectifs sur l'espace sylvopastoral et en accélérant la désintégration des formes coutumières de régulation, à un processus de déterritorialisation [Fay, 1986]. Celui-ci est globalement caractérisé par le libre accès et la surexploitation des ressources forestières dans un contexte social et démographique défavorable. On assiste notamment à la généralisation du surpâturage dans le domaine forestier, au développement de filières illicites et incontrôlées de charbonnage destinées à satisfaire la demande urbaine. Un double paysage forestier s'édifie progressivement. D'un côté, la forêt dite « naturelle », formée en grande partie de taillis et de matorrals peu productifs, est toujours plus dégradée car soumise aux excès d'exploitation des populations riveraines. D'un autre côté, les formations les plus productives et les moins enclavées, les plantations de pins et d'eucalyptus qui connaissent localement de belles réussites techniques sont gérées et protégées par les services forestiers nationaux. Les plantations représentent d'ores et déjà près de la moitié du potentiel de production forestière au Maroc, alors qu'elles ne représentent que 10% de la surface boisée.

Les conflits entre les usagers et le service forestier se pérennisent. Dans de nombreuses régions, la marge d'action de l'administration est limitée par la multitude des infractions au Code forestier. Dans certaines communes du Haut-Atlas central (Maroc), les montagnards contestent avec vigueur, depuis plus d'un demi-siècle, la domanialité des espaces boisés et continuent de gérer la forêt selon des principes coutumiers. Le cas des Aït Abbas de la province d'Azilal est exemplaire. En 1973, l'opposition devenue très vive s'est concrétisée par des défrichements et des coupes anarchiques de bois sur l'ensemble de la forêt. En 1978, une tentative d'intervention du service forestier tourne court après des heurts violents et, depuis 1980, l'accès du forestier sur le territoire Aït Abbas est pratiquement impossible. En Kroumirie, région boisée du Nord-Ouest tunisien, le charbonnage clandestin représente la première source de revenus des douars enclavés. La forêt paie souvent le prix de la paix sociale...

Certaines sociétés rurales restées enclavées (dans le Haut-Atlas marocain par exemple) perpétuent des modes d'appropriation et de gestion communautaires conduisant localement à une gestion « patrimoniale » de la forêt [Auclair, 1996]. Elles se marginalisent et doivent affronter la précarité de leurs conditions de vie et de revenus. Dans de nombreuses régions, force est de constater la disparition des systèmes locaux et collectifs de contrôle sur les ressources, forestières en particu-

12 Plus de 80 % des exploitations agricoles selon cet auteur.

lier, conduisant localement à des déséquilibres écologiques graves, diminuant du même coup les chances de trouver à court et moyen termes des réponses adaptées. Ainsi, en Tunisie présaharienne, l'effondrement de l'économie pastorale basée sur l'élevage extensif et l'appropriation communautaire des parcours steppiques, largement encouragé par l'État (politiques de sédentarisation des populations nomades et de privatisation du foncier), a conduit à la multiplication des labours et aux progrès rapides de la désertification au cours des dernières décennies [Auclair *et alii*, 1996]. Équilibre écologique et structures socioéconomiques sont étroitement liés. La désertification n'est pas seulement le fait de l'essor démographique des campagnes. Elle est aussi le fruit des mutations rapides et de la dérégulation sociale qui accompagne la crise profonde que connaissent les sociétés rurales du Maghreb. Cruel dilemme d'un progrès destructeur et d'une tradition paysanne privée d'avenir...

Vers la définition de nouveaux régimes de propriété ?

En Europe, l'intervention de l'État, outre son coût important pour la collectivité, n'a pu répondre à toutes les attentes, en particulier en matière de préservation des paysages ruraux et de prévention contre l'incendie. On assiste actuellement à une certaine revalorisation du rôle des acteurs locaux dans une tentative de recomposition d'un tissu rural laminé par l'évolution économique et sociale des dernières décennies. La dichotomie entre gestion privée et gestion publique apparaît dans ce contexte de plus en plus inadaptée face à la diversité des fonctions et des usagers de la forêt, face à la revendication de plus en plus pressante des acteurs de la société civile pour intervenir dans la gestion de l'espace forestier. De nouvelles structures collectives, permettant « la participation à l'élaboration des possibles pour l'avenir de la ressource ¹³ » [Sandberg, 1994], dans lesquelles le tissu associatif et les collectivités territoriales sont appelés à jouer un rôle croissant, se mettent localement et progressivement en place. Au Sud, le forestier, représentation quasi militaire de l'État, se cantonne dans un rôle répressif alors que les discours officiels proclament la participation des populations. Derrière le concept, ne trouve-t-on pas en effet la nécessité de repenser l'appropriation et la gestion des ressources forestières; de mettre en cause un mode d'intervention dirigiste de l'État profondément ancré dans les structures et les mentalités ?

La nécessité d'une participation active des acteurs, la nécessité d'ajuster régulièrement le système des droits et des devoirs en réponse aux variabilités sociales et naturelles contribuent à rendre peu satisfaisant un contrôle de type public sur l'espace forestier, alors même que la privatisation ne pourrait être généralisée dans le contexte social du Maghreb. Sous le terme de gestion patrimoniale ou de régimes de propriété commune, les diverses combinaisons juridiques et institutionnelles possibles méritent d'être étudiées au regard de la véritable nature des problèmes d'environnement rencontrés. Des modes d'appropriation et de gestion

13 Ce que Sandberg et Ostrom appellent des droits de niveau collectif sur une ressource : droit de réglementer l'usage et de transformer la ressource, droits d'exclusion et d'aliénation.

communautaires, longtemps perçus comme une survivance du passé, prennent alors une dimension nouvelle. Il ne s'agit pas de réhabiliter ou de restaurer d'anciennes formes de gestion ou d'organisation sociale mais bien d'inventer de nouveaux régimes de propriété commune pour assurer demain la gestion concertée et « soutenable » de la forêt. À cet égard et sans espérer une recette directement transférable dans le contexte maghrébin, on est en droit d'attendre une coopération fructueuse entre les deux rives.

BIBLIOGRAPHIE

- ABAAB A., BEDRANI S., BOURBOUZE A., CHICHE J. [1995], « Les politiques agricoles et la dynamique des systèmes agro-pastoraux aux Maghreb », in *Les Agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000*, Montpellier, CIHEAM éd., Options méditerranéennes, série B, 14 : 139-165.
- ÂÏT AMARA H. [1990], « Pression démographique et dynamique des structures agraires au Maghreb », *Mondes en développement*, 18 (71) : 9-17.
- AUCLAIR L. [1996], « L'appropriation communautaire des forêts dans le Haut-Atlas marocain. Les ressources naturelles renouvelables, pratiques et représentations », *Cahiers des sciences humaines*, Orstom, 32 (1) : 177-194.
- AUCLAIR L., CHAIZE AUCLAIR M., DELAÏTRE E., SANDRON F. [1996], « Dynamique sociale et désertification : le cas de Menzel Habib dans le Sud tunisien », *Acquis et Perspectives pour un développement durable des zones arides*, séminaire international du 5 au 7 décembre 1996, Jerba.
- BEN M'HAMED M. [1990], « La forêt et l'espace rural », journée d'étude *Aménagement et Habitat rural*, Bizerte, Tunisie, 12 p.
- BOUDERBALA N. [1985], « Loi et société au Maroc : le cas des terres collectives », *Bulletin économique et social du Maroc*, numéro spécial Hommage à P. Pascon, Rabat : 63-73.
- DELABRAZE P., HUBERT B., OSWALD H., VALETTE J.-C. [1991], « L'aménagement de la forêt pour une meilleure prévention », *La Recherche* : 234.
- FAY G. [1986], « Désagrégation des collectivités et dégradation des milieux dans le Haut-Atlas marocain », in *Désert et Montagnes au Maghreb, hommage à Jean Dresch*, ROMM, 41-42, Edisud : 234-248.
- HAMZA N., PIGNARD G. [1997], « L'extension de la forêt méditerranéenne : une réalité confirmée par les inventaires », *Forêt méditerranéenne*, XVIII (3) : 215-217.
- HÉTIER J.-P. [1993], « Forêt méditerranéenne : vivre avec le feu? Éléments pour une gestion patrimoniale des écosystèmes forestiers littoraux », *Cahiers du Conservatoire du littoral*, 2, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres éd., 147 p.
- MONTGOLFIER J. DE, NATALI M. [1988], *Le Patrimoine du futur. Approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*, Paris, Economica, 248 p.
- RENAUDO Y. [1990], « La forêt méditerranéenne d'hier et d'aujourd'hui », communication au colloque *Foresterranée 90*, Avignon, Forêt méditerranéenne éd., 8 p.
- SANDBERG A. [1994], « Gestion des ressources naturelles et droits de propriété dans le Grand Nord norvégien : éléments pour une analyse comparative », *Nature, Sciences, Sociétés*, 2 (4) : 323-333.
- SEIGUE A. [1987], *La Forêt méditerranéenne française*, Aix-en-Provence, Edisud, 159 p.